



DEMANDE D'AIDE FINANCIERE A L'INVESTISSEMENT ANNEE 2024

FME (FONDS DE MODERNISATION DES EAJE)

- Vous devez déposer votre demande avant le démarrage des travaux ou l'achat du matériel
- Les Conseillers techniques de la Caf doivent être associés à l'élaboration du projet.

1 LE DEMANDEUR

Nom : **VERICEL Pierre, Président**

(personne morale destinataire des factures concernant les dépenses ET appelée à signer le contrat avec la Caf)

Adresse : **Communauté de Communes de Forez-Est – 13 avenue Jean Jaurès**

Code postale : **42110** Ville : **FEURS**

Dossier suivi par : **Lydie GOUTAGNEUX** Tél. : **04 77 94 55 68** E-mail : l.goutagneux@forez-est.fr

2 EQUIPEMENT CONCERNE

Nom de l'équipement : **Multi-Accueil LES PETITS FELINS, St-MARCEL- DE-FELINES**

(exemple : nom de la crèche, de la halte-garderie, du centre social, où seront réalisés les travaux)

Nature de l'activité : **crèche**

(exemple : crèche, jardin d'enfants, micro-crèche...)

Gestionnaire de l'équipement : **Communauté de Communes de Forez-Est**

Date prévisionnelle de début des travaux : **Octobre 2024**

Date prévisionnelle d'ouverture : /

Nombre de places déjà existantes : **15** Nombre de places nouvelles : /

3 DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET :

(joindre le document relatif au projet ; s'il n'en a pas été établi, compléter le cadre ci-dessous)

Pour rappel, le Multi-accueil LES PETITS FELINS a été installé dans les locaux actuels en 2012, par la Commune de St-Marcel-de-Félines qui en a assumé la gestion et l'entretien jusqu'au 31 décembre 2018. Depuis le transfert de compétence Petite-Enfance, de la Commune de St-Marcel-de-Félines à la Communauté de Communes de Forez-Est au 1^{er} janvier 2019, la CC de Forez-Est doit assumer les charges du propriétaire et entretenir les locaux.

La directrice de la structure et l'équipe de professionnels ont travaillé avec les services techniques de la Communauté de Communes de Forez-Est, sur un projet global d'amélioration et d'agrandissement des locaux. L'objectif étant de poursuivre un accueil de qualité pour les 15 enfants accueillis et leurs familles,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20241001-174-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2024

et surtout d'améliorer les conditions de travail pour les professionnelles, conformément au référentiel bâtiminaire des EAJE (Arrêté du 31 août 2021), et au rapport de visite de la PMI.

Le projet d'extension comprend :

1 - L'aménagement d'un espace de douche pour les professionnelles, ainsi qu'un vestiaire :

En effet, à ce jour, il n'y a aucun moyen pour les professionnelles de pouvoir se doucher si un enfant vomit ou leur « fait pipi » dessus. L'espace « vestiaire » aujourd'hui, ne permet aucune intimité, ni rangement suffisant pour chaque agent, puisque c'est la salle de la buanderie.

2 - Création d'une salle de pause / réunion :

A ce jour, les professionnelles effectuent leur pause (notamment pause repas) dans le bureau de la directrice. Ceci est dommageable pour tous. Le besoin d'être au calme, loin du bruit de la salle d'accueil des enfants, est nécessaire pour prévenir l'usure professionnelle et les soucis de santé qui peuvent en découler (le bruit constitue une nuisance majeure dans le monde du travail en petite-enfance : stress, surdité, fatigue cognitive...).

De plus, en créant cet espace, il permettra un lieu de travail adapté aux professionnelles pour les réunions ou autres temps sans enfant équipé de mobilier de taille adulte, afin de lutter contre les troubles musculosquelettiques nombreux dans le milieu de la petite enfance.

Enfin, cet espace permettra également de créer un « coin allaitement » qui fait défaut actuellement.

3- Modification du sol de la structure existante :

A ce jour, le sol de la structure est un linoleum simple rouge vif. Ceci ne va pas dans le sens d'un apaisement pour les enfants et pour les professionnelles. Ainsi la volonté de le changer pour un sol clair et simple, avec un matériel qui absorbe le bruit des objets qui tombent semble beaucoup plus adapté dans une pièce unique où activité et repas se déroulent. Pour le mieux-être des enfants, mais aussi des professionnelles.

4 PLAN DE FINANCEMENT

Récapitulatif global des devis d'intervention des entreprises :

Devis n°1 : Plâtrerie peinture : 6 434,80 € HT

Devis n°2 : Maçonnerie : 18 293,90 € HT

Devis n°3 : Menuiserie bois : 11 529,48 € HT

Devis n°4 : Estimation architecte Charpente : 19 800,00 € HT

Devis n°5 : Sol mince nouveaux espaces : 5 039,71 € HT

Devis n°6 : Electricité : 7 616,26 € HT

Devis n°7 : Plomberie / ventilation : 6 808,50 € HT

Devis n°8 : Modification du sol existant salle de vie enfants : 8 622,00 € HT

Devis n°9 : Devis mobilier bureau : 3 076,69 € HT

Soit un total de dépenses prévues de 87 221,34 € HT

Détail dépenses	Montant des dépenses	Détail recettes	Montant des recettes
(voir la ventilation en annexe)	(TTC pour les associations et établissements publics hospitaliers HT pour les autres demandeurs)		(détail des financements prévus)
Fonciers :		Subventions (à préciser) :	
Gros œuvre : Devis n°1 : Plâtrerie peinture : 6 434,80 € HT Devis n°2 : Maçonnerie : 18 293,90 € HT Devis n°3 : Menuiserie bois : 11 529,48 € HT Devis n°4 : Estimation architecte Charpente : 19 800,00 € HT Devis n°5 : Sol mince nouveaux espaces : 5 039,71 € HT Devis n°6 : Electricité : 7 616,26 € HT Devis n°7 : Plomberie / ventilation : 6 808,50 € HT Devis n°8 : Modification sol existant salle de vie enfants : 8 622,00 € HT	84 144,65 € HT	FME CAF	69 777,07 €
Aménagement intérieur : Devis n°9 : Devis mobilier bureau : 3 076,69 € HT	3 076,69 € HT		
Equiperment simple et particulier			
Honoraires et frais administratifs		Apport propre CCFE	17 444,27 €
Autre frais : (fournir le détail) <i>Prestation pose</i>		Autres recettes (à préciser) :	
TOTAL	87 221,34 € HT	TOTAL	87 221,34 €
❖ Les travaux en régie ne doivent être comptabilisés que pour la valeur des matériaux ❖ le bénévolat ne doit pas donner lieu à valorisation.			

5 ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Les renseignements contenus dans ce dossier sont certifiés exacts par le **demandeur**.

A**FEURS**..... Le...25/09/2024...

Nom – Prénom : Pierre VERICEL... Qualité : ...**Président**

(Personne habilitée à signer un contrat avec la Caf)

Cachet et signature :

6 PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE (VOIR EN PAGE 4)

RAPPEL IMPORTANT :

- Tout achat et/ou travaux effectués avant le dépôt du dossier complet ne peuvent faire l'objet d'une demande d'intervention financière de notre organisme.
- Tout achat et/ou travaux effectués entre la date de dépôt **du dossier complet** et la date de décision prise par le Conseil d'administration peuvent faire l'objet d'une intervention financière de notre organisme, **mais ne saurait préjuger de la décision définitive de la Caisse d'allocations familiales**.

Le présent questionnaire et toutes les pièces complémentaires doivent être adressés

à la caisse d'Allocations familiales de la LOIRE

Secrétariat Action sociale

55 rue de la Montat

CS 70813

42 952 SAINT-ETIENNE Cedex 1

pour tout renseignement, vous pouvez le contacter au 04 77 42 68 81

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20241001-174-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2024

LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE
(NE PAS FOURNIR CELLES QUI ONT DEJA ETE PRODUITES POUR UN AUTRE DOSSIER)

I – PIECES JUSTIFICATIVES RELATIVES AUX PROMOTEURS

I.1 – Associations – Mutuelles – Comités d'entreprise

Nature de l'élément justifié	Justificatifs nécessaires à la signature de la convention
Existence légale	- Récépissé de déclaration en Préfecture, numéro SIRET.
Vocation	- Statuts datés et signés – chiffres clés – nombre d'adhérents, effectif salarié... .
Régularité face aux obligations légales et réglementaires	- Attestation du promoteur relative au respect des obligations sociales. - Attestation précisant que le promoteur a recours à un commissaire aux comptes pour les associations recevant des subventions d'un montant global \geq à 153.000 € ou si 2 des 3 conditions suivantes sont remplies : effectif \geq 50 salariés, CA \geq 3.100.000 €, total du bilan $>$ 1.550.000 €
Capacité du contractant	- Liste des membres du Conseil d'Administration et du bureau - Délibération du Conseil d'Administration autorisant le contractant à signer
Engagement à réaliser l'opération	- Délibération du Conseil d'Administration autorisant l'opération d'investissement - Attestation précisant que le promoteur ne fait pas l'objet d'une mesure de redressement judiciaire ou n'est pas en liquidation judiciaire.
Destinataire du paiement	- Relevé d'identité bancaire, postal ou caisse d'épargne du promoteur.

I.2 – Collectivités territoriales – Etablissements publics

Nature de l'élément justifié	Justificatifs nécessaires à la signature de la convention
Existence légale	- Délibération de l'instance compétence autorisant l'opération d'investissement et son représentant à signer - Arrêté préfectoral portant création d'un SIVU/SIVOM/EPCI/ Communauté de communes et détaillant le champ de compétence
Vocation	- Statuts datés et signés.
Régularité face aux obligations légales et réglementaires	- Attestation du promoteur relative au respect des obligations
Destinataire du paiement	- Relevé d'identité bancaire, postal ou caisse d'épargne.

I.3 – Entreprises- Groupements d'entreprises- Sociétés

Nature de l'élément justifié	Justificatifs nécessaires à la signature de la convention
Existence légale	- Extrait du registre du commerce, numéro SIRET
Vocation	- Statuts datés et signés
Régularité face aux obligations légales et réglementaires	- Attestation du promoteur - Attestation URSSAF
Capacité du contractant	- Statuts extraits K bis du registre du commerce
Engagement à réaliser l'opération	- Attestation précisant que le promoteur ne fait pas l'objet d'une mesure de redressement judiciaire ou n'est pas en liquidation judiciaire.
Destinataire du paiement	- Relevé d'identité bancaire, postal ou caisse d'épargne du promoteur.
Pérennité	- Compte de résultat et bilan relatifs à l'année précédant la demande (le cas échéant)

II – PIÈCES JUSTIFICATIVES RELATIVE A L'INVESTISSEMENT

Nature de l'élément justifié	Justificatifs nécessaires à la signature de la convention
Eléments relatifs à l'opération	- Réception par la Caf de la délibération de l'instance décisionnelle ou du représentant du promoteur régulièrement mandaté, approuvant expressément les termes de la présente convention. - Descriptif de l'opération indiquant, notamment les motifs, le lieu d'implantation et son opportunité géographique ...
Eléments relatifs à la structure financée	- Conditions d'occupation du terrain d'implantation et/ou conditions d'occupation des locaux
En cas de création ou d'extension	- Budget prévisionnel de la première année de fonctionnement de la structure financée après réalisation de l'opération - Nombre d'actes prévisionnels de la première année de fonctionnement suivant la réalisation de l'opération
En cas d'extension, d'aménagement ou d'équipement	- Copie de la police d'assurance garantissant le bien faisant l'objet de la demande d'aide financière
Modalités de financement du projet	- Tout document attestant du coût prévisionnel de l'opération (devis, APS)
Maintien de la destination de l'établissement	- Attestation engageant le partenaire sur le maintien de la destination de l'établissement pendant 10 ans
Réservation de places pour les crèches de personnel	- Engagement écrit des entreprises attestant de la pré-réservation d'au moins la moitié des places financées dans le projet
Majoration développement durable	- certificats ou attestations de label HQE ou BBC.

LISTE DES NATURES DES DEPENSES PREVISIONNELLES :

<u>Foncier :</u> Achat de terrain, Achat d'immeuble, Frais de notaire rattaché aux biens relevant de l'opération d'investissement...			
<u>Gros œuvre :</u>			
Construction, Extension, Fondations spéciales, Terrassement, Voierie et réseaux divers (VRD) : branchements eaux, électricité, gaz, téléphone...	Ravalement, Etanchéité, aire de stationnement, dallages, Démolition,	Couverture, Charpente, Menuiseries extérieures, Volets,	<u>Energie :</u> photovoltaïque, domotique, récupérateur d'eau, ...
<u>Aménagement intérieur :</u>			
Menuiseries intérieures, Cloisons, Doublages, Revêtements de sol, Carrelages/faïences, Peintures,	Electricité (courants forts et courants faibles), Plomberie, Chauffage, Ventilation, Climatisation,	Serrurerie, Téléphonie, Sécurité incendie, Signalisation,	Ascenseurs, Baie informatique, ...
<u>Equipement simple et particulier :</u>			
<u>Mobiliers :</u> cuisine, bureau, dortoir, locaux annexes (type stockage, entretien, etc),	<u>Petits matériels :</u> vaisselle, informatisation, ...	<u>Puériculture :</u> poussettes, tables à langer, ...	<u>Pédagogie :</u> livres, jouets, jeux d'intérieurs, ...
<u>Honoraires et Frais administratifs :</u> Maîtrise d'œuvre (architecte...), Aide à maîtrise d'ouvrage, Géomètre, Mission Csp (sécurité), Bureau de contrôle, Etudes, Etudes de sol, Frais bancaires, Assurances diverses...			
<u>Autres :</u>			
<u>Aménagements extérieurs :</u> jardins, clôtures, sols extérieurs...	Jeux d'extérieurs, ...	<u>Marketing :</u> Communication, Presse, Publication, ...	Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 042-200065894-20241001-174-2024-AU Accusé certifié exécutoire
			Réception par le préfet : 03/10/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20241001-174-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2024